
(UNITAMS). The Committee therefore recommends an authority to enter into commitments, with assessment, to be granted by the General Assembly for the Operation for the 6-month period from 1 January to 30 June 2021.

For requirements under operational costs, the Advisory Committee notes that there is an overall decrease proposed for 2020/21. However, the Committee also notes that some of the proposed provisions are higher than actual expenditures recorded for the 2019/20 and current periods, or in other cases, higher requirements without sufficient justifications. The Committee is therefore not fully convinced of the proposed level of resources for some items of expenditure under operational costs detailed in its report.

The recommendation of the Advisory Committee would entail a reduction of 15 per cent (or \$35,078,800) to the amount of \$233,858,700 for the 6-month period from 1 January to 30 June 2021.

Mr. Chairman, Ar v B s Q r

(Rapport du Comité consultatif : A/75/633, rapport examiné : A/75/597)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2020/21 (A/75/633).

En ce qui concerne l'exécution du budget au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, le Comité consultatif note que les dépenses mensuelles ont varié de façon importante au cours des quatre premiers mois de l'exercice. Il compte qu'un point sur les dépenses sera fait à l'intention de l'Assemblée générale. En outre, le Comité a été informé qu'à la fin du mois de décembre 2020, il devrait demeurer un solde de 8 955 400 dollars sur le montant de 240 182 900 dollars correspondant à l'autorisation d'engagement de dépenses accordée pour la période par l'Assemblée générale. Le Comité compte que des précisions sur le traitement de ce solde seront fournies à l'Assemblée.

Monsieur le Président,

Dans l'attente d'une décision du Conseil de sécurité d'ici au 31 décembre 2020 sur le mandat de la MINUAD au-delà du 31 décembre 2020, le Comité consultatif estime que les ressources proposées pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 pourraient ne pas être en adéquation avec les activités qui seront prescrites et pourraient par conséquent ne pas s'avérer réalistes pour cette période. En outre, il note que dans le projet de budget de la MINUAD pour 2020/21, des ressources sont demandées pour des activités déjà prescrites pour

la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (UNITAMS). Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale accorde une autorisation d'engagement de dépenses, avec mise en recouvrement, au titre de l'Opération pour la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

S'agissant des ressources au titre des dépenses opérationnelles, le Comité consultatif note qu'une diminution globale est proposée pour 2020/21. Toutefois, il note également que certaines des provisions proposées sont supérieures aux dépenses effectives enregistrées au cours de l'exercice 2019/20 et de l'exercice en cours, ou que dans d'autres cas elles correspondent à une augmentation des ressources, sans que des justifications suffisantes ne soient fournies. Le Comité n'est donc pas pleinement convaincu de la pertinence du montant des ressources proposées concernant certains postes au titre des dépenses opérationnelles, comme il le détaille dans son rapport.

La recommandation du Comité consultatif entraînerait une réduction de 15 % (soit 35 078 800 dollars) du montant de 233 858 700 dollars demandé pour la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif réaffirme que l'Opération devrait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience des opérations de maintien de la paix terminées pour ce qui est de la gestion de ses activités de cession des actifs et de mise en conformité aux normes environnementales, dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des politiques et procédures pertinentes.

À cet égard, le Comité consultatif a estimé qu'il convenait d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de recouvrement intégral des coûts applicable au transfert de biens entre missions. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'étudier cette possibilité dans son prochain rapport principal sur les missions politiques spéciales, en proposant un comparatif avec la pratique actuelle présentant notamment une analyse détaillée et les incidences financières.

Monsieur le Président, je vous remercie.